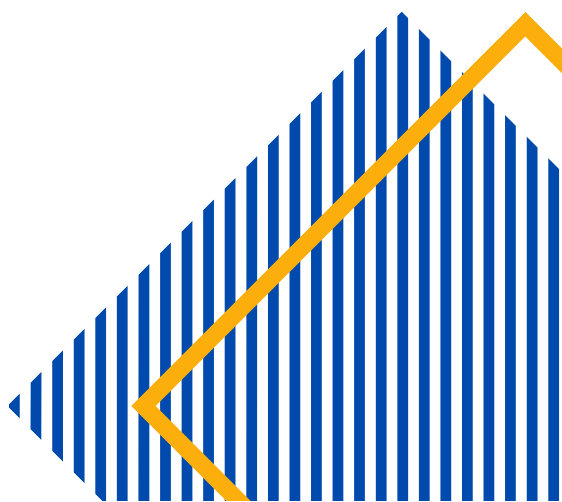


# PROTOCOLE CALLIOPE

En collaboration avec le CAVAC



# Protocole Calliope

Comment donner des **outils** aux **enfants** pour **témoigner** en justice

Le recueil de la parole de l'enfant dans un contexte judiciaire soulève les problématiques de la qualité de ce recueil et de l'impact psychologique de la procédure sur le mineur. Un protocole de préparation des enfants appliqué depuis dix ans au Québec, dans la province de l'Outaouais, fait l'objet d'une adaptation au contexte français nommé "méthode Calliope".

Les violences à enfant sont un problème majeur de santé publique qui ont fait l'objet d'une multitude de plans d'action. Dans une proportion non négligeable de ces situations, en particulier concernant les violences à caractère sexuel, en l'absence d'élément factuel de preuve la parole de l'enfant est le seul.

## Qu'est-ce que le protocole Calliope ?

Calliope est un protocole d'accompagnement des enfants auditionnés par la justice. Il est le fruit d'un partenariat entre l'association Alexis Danan de Bretagne et le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de l'Outaouais au Québec.

Depuis plus de vingt-cinq ans, les CAVAC du Québec offrent des services aux victimes et aux témoins devant témoigner au tribunal.

En tant qu'association œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, nous nous engageons également à prévenir des violences institutionnelles. Le recueil de la parole de l'enfant étant primordial, l'uniformisation du dit protocole de recueil est la première étape à effectuer pour lutter contre les violences faites aux enfants, qu'ils en soient victimes directes ou indirectes.

Cette intervention cible les enfants devant participer à une procédure judiciaire pour témoigner de situations qu'ils ont vécues ou dont ils ont été témoins.

# Le protocole Calliope, c'est quoi ?

Comment donner des **outils** aux **enfants** pour **témoigner** en justice

Le protocole de préparation choisi s'établit sur un calendrier de sept rencontres avec un accompagnement au tribunal. Au besoin, et selon l'âge de l'enfant, d'autres rencontres peuvent être ajoutées, lorsque la situation ne le permet pas, il faut toutefois envisager un minimum de trois rencontres préparatoires afin de travailler tous les aspects indispensables du protocole.

Pour faciliter son passage à l'audience, le protocole s'appuie sur des éléments :

- l'enfant est respecté lors de la procédure judiciaire
- il est interrogé dans un langage adapté à son âge et à son niveau de développement
- il est apte à expliquer son histoire et reçoit un soutien émotionnel

Calliope s'appuie sur six éléments clés à appliquer lors de l'intervention auprès d'un témoin mineur:

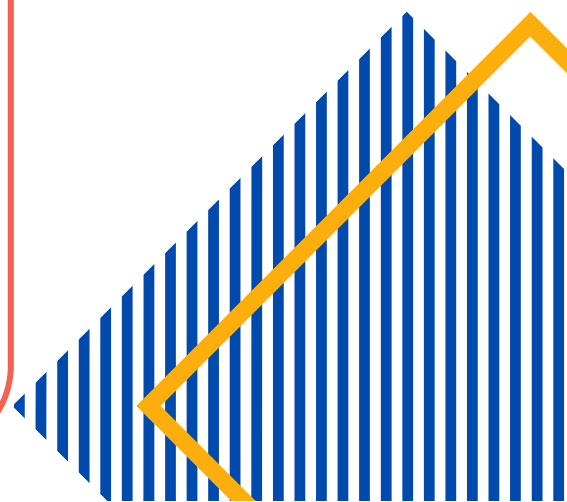
- Le repérage et la régulation des émotions
- Les mises en situation
- Les techniques de relaxation et de gestion du stress et de l'anxiété
- La visite d'orientation au tribunal
- L'accompagnement au palais de justice
- La rencontre bilan

## Compétences utiles et objectifs généraux

A des fins d'optimiser les conditions de l'enfant à s'exprimer sur ses besoins, Calliope lui apporte des compétences et habiletés psychosociales clés.

Calliope apporte les compétences utiles lors d'un témoignage.

L'idée de mener ce protocole est venue d'un manque de dispositifs en France, rendant le témoignage de l'enfant plus difficile et parfois vécu négativement et/ou ne permettant pas à l'enfant d'être reconnu en tant que victime. Favoriser l'apaisement de l'enfant victime et/ou témoin est une priorité avant tout témoignage, en le familiarisant avec le fonctionnement judiciaire. Lorsqu'un enfant aborde sereinement une audience, lorsqu'il est suffisamment accompagné pour se sentir assuré et rassuré, sa parole n'en est que plus libérée.



# Objectifs de la formation

*Objectifs travaillés au cours de la formation :*

- Comprendre les étapes de développement de l'enfant et l'adolescent
  - Connaître les droits fondamentaux des enfants
  - Comprendre la symptomatologie des enfants et adolescents victimes d'abus, de violences (physiques, psychologiques, sexuelles) et les effets traumatiques de celles-ci
  - Repérer, prévenir et accompagner par une connaissance des symptômes
  - Prendre en compte les ressources de l'environnement, de l'entourage dans la (re)création d'un environnement affectif stable pour l'enfant
  - Appréhender et s'appropriier les différentes approches et prises en charge possibles de l'enfant et de son entourage
  - Comprendre la place et le rôle des parents dans le soutien à l'enfant
  - Mettre en œuvre les différentes étapes d'accompagnement de l'enfant témoin
  - Développer les compétences de l'enfant en vue de son témoignage
  - Exercer ses compétences sans se substituer aux autres professionnels
  - Connaître et respecter le cadre déontologique et éthique de l'accompagnement
- 